



Fédération Equestre Romande

AEN, ASCJ, AVSH, FFSE, FGE, SCV
ASRE, CR, PSR

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT ROMAND DE DRESSAGE NIVEAU S (version 2021 spécial COVID)

Août 2021

1 Champ d'application

- 1.1 Ce règlement définit les conditions pour l'attribution du titre de champion romand de dressage pour le niveau S, selon le règlement de la Fédération Suisse des Sports Équestres (ci-après : FSSE). L'attribution du titre se fera dans le cadre d'un concours officiel en Romandie.

2 Droit de participation

- 2.1 Cavaliers (ères) détenteurs d'une licence nationale de dressage de la FSSE validée pour l'année en cours, légalement domiciliés dans un canton romand ou dans un district romand du canton de Berne et membres de l'une des associations affiliées à la FER. Le domicile de la licence faisant foi.
- 2.2 La participation à un autre "Championnat régional (FTSE, OKV, PNW, ZKV)" dans la même discipline ou une autre catégorie est exclue.

3 Mode de qualification

- 3.1 Sélection : les 15 meilleures paires sur la base du meilleur pourcentage dans les épreuves officielles de degré S petit tour durant les années 2020 et 2021 mais au plus tard le 6 septembre 2021.
- 3.2 Le classement final sera publié sur le site de FER à la fin de la période de qualification (6 septembre 2021).
- 3.3 Restrictions :
- Les résultats des programmes Kür ne sont pas pris en considération.
 - Tout classement de la paire dans un épreuve de niveau S grand tour l'exclue d'une participation à ce Championnat Romand de dressage niveau S.
- 3.4 Les cavaliers sont seuls responsables de se renseigner sur le classement final et d'annoncer par e-mail (ab.charbonnier@bluewin.ch) leur volonté de participer à la finale au plus tard le 6 septembre.

Co-sponsors :

epona.
votre animal, son assurance

LE CAVALIER
PREMIER MENSUEL HIPPIQUE DE SUISSE ROMANDE
ROMAND

4 Engagement

- 4.1 Le montant de la finance d'engagement pour le Championnat Romand de dressage niveau S se monte à 2x85.-
- 4.2 Les cavaliers sont seuls responsables de leurs engagements dans les délais.
- 4.3 Si un cavalier est qualifié avec plusieurs chevaux, il indique le cheval participant à la finale.
- 4.4 En cas de blessure du cheval qualifié, seul un cheval remplissant les critères des points 3 et 6 peut remplacer ce dernier.

5 Organisation

- 5.1 La finale du Championnat Romand de dressage niveau S se déroule dans le cadre de deux épreuves officielles de niveau S petit tour. A l'issue de la deuxième épreuve, un classement des cavaliers romands sera établi et les médailles des 3 premiers romands seront remis lors d'une cérémonie avec un podium.
- 5.2 La finale aura lieu en fin de saison, sur une place attribuée par la FER. La finale est organisée par une société affiliée à la FER en collaboration avec le RD FER.
- 5.3 Elle se déroule dans le cadre de deux épreuves officielles de niveau S petit tour sur un carré 20x60m.
- 5.4 Les propositions doivent être approuvées par le délégué technique de la manifestation, en collaboration avec le RD FER.
- 5.5 Programmes à monter lors du Championnat : St-Georges pour la 1^{ère} épreuve et un programme S petit tour à choix pour la 2^{ème} épreuve.

6 Sélection des finalistes

- 6.1 Les 15 premières paires cavalier/cheval du classement établi par le RD FER seront qualifiées pour la finale.
- 6.2 Chaque cavalier ne peut monter qu'un seul cheval lors des finales.

7 Ordre des départs

- 7.1 L'ordre des départs de la première épreuve sera effectué par tirage au sort (par un représentant de la FER).
- 7.2 L'ordre des départs de la deuxième épreuve de la finale se fera dans l'ordre inverse du classement de la première épreuve.

8 Classement final

- 8.1 Le classement final résulte de la moyenne des pourcentages (3 décimales) des deux épreuves.
- 8.2 En cas d'égalité, les résultats de la deuxième manche font foi.

Co-sponsors :

epona.
votre animal, son assurance

LE CAVALIER
PREMIER MENSUEL HIPPIQUE DE SUISSE ROMANDE
ROMAND

9 Litiges

9.1 En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par ledit règlement, le comité exécutif de la FER a pouvoir de décision sans appel.

10 Approbation du présent règlement

10.1 Ce règlement a été approuvé par les DT Dressage FER et Romands, le 5.08.2021

Co-sponsors :

epona.
votre animal, son assurance

LE CAVALIER
PREMIER MENSUEL HIPPIQUE DE SUISSE ROMANDE
ROMAND